



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
8 mai 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé**

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

Lettres identiques datées du 27 avril 2018, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Un jour seulement après le débat public du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, je me vois dans l'obligation de vous écrire de nouveau car Israël, Puissance occupante, continue de tuer et de blesser intentionnellement des civils palestiniens qui manifestent dans la bande de Gaza, montrant ainsi une fois de plus son total mépris pour l'état de droit, les résolutions de l'ONU et les normes fondamentales de la moralité.

Pour la cinquième semaine consécutive, des civils palestiniens non armés et sans défense participent à la « grande marche du retour », manifestation pacifique qui prend essentiellement la forme de sit-in, de concerts, de rencontres sportives, de discours et d'autres activités pacifiques. Ces manifestations, qui ont débuté le 30 mars et connaîtront en principe leur apothéose le 15 mai, date du soixante-dixième anniversaire de la *nakba*, viennent revendiquer le droit au retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers et leurs localités d'origine, exiger qu'il soit mis fin à l'occupation, au siège et à la spoliation pratiqués par Israël, et l'indépendance et la liberté des Palestiniens.

Les manifestants protestent également contre le blocus imposé par Israël à Gaza et les conditions de vie intenable qui règnent dans la Bande, où deux millions de Palestiniens, réfugiés pour la plupart, subissent depuis plus d'une décennie, aux mains d'Israël, un blocus terrestre, maritime et aérien qui a considérablement aggravé la misère et les souffrances infligées au peuple palestinien par cinq décennies d'occupation militaire israélienne, depuis 1967, et sept décennies de spoliation et de déni du droit des habitants palestiniens au retour dans leurs foyers et sur leurs terres ancestrales depuis l'impitoyable déracinement de la *nakba* en 1948.

Alors qu'il est normal pour tout peuple opprimé de se soulever contre l'injustice et d'aspirer à la liberté, et que le faire de façon pacifique est tout à son honneur, Israël a clairement donné pour instruction à ses soldats de répondre à ces manifestations par



la violence létale contre les civils qui osent rejeter et remettre en cause l'occupation et les persécutions dont ils sont victimes. Cet inqualifiable et illégal ciblage systématique et généralisé de civils non armés est constitutif de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Les organismes des Nations Unies, des organisations de défense des droits de l'homme et des États du monde entier ont ainsi fait entendre leur voix. En début de journée, Amnesty International a qualifié les agissements d'Israël d'agression meurtrière contre des Palestiniens mécontents, les forces armées israéliennes tuant et mutilant des manifestants qui ne représentent aucune menace imminente. Dans un communiqué de presse paru ce jour, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a déclaré que les images d'un enfant abattu alors qu'il courait pour échapper aux forces de sécurité israéliennes étaient absolument choquantes ; il parlait de Mohammad Ayyoub, garçon âgé de 14 ans, tué d'une balle dans la tête le 20 avril.

Rien qu'aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont tué trois civils palestiniens et blessé plus de 830 personnes, ajoutant encore à la détresse des familles de Gaza et venant compliquer davantage la tâche dantesque du secteur sanitaire et des services d'urgence, dont les moyens sont à ce stade réduits à une peau de chagrin après plus d'une décennie de blocus israélien. On dénombre ainsi 44 civils palestiniens tués depuis que les manifestations ont débuté le 30 mars.

Au nombre des victimes, on citera notamment Tahrir Mahmoud Said Wahbah, adolescent sourd-muet âgé de 18 ans qui a succombé à ses blessures, le 23 avril, ayant été atteint d'une balle dans la tête le 13 avril, alors qu'il se tenait à 150 ou 200 mètres de la frontière entre Gaza et Israël, à Khan Younès, et Abdallah Muhammad Jibril al-Shamali, âgé de 20 ans, décédé le 22 avril, deux jours après avoir été blessé à l'abdomen par un tireur embusqué israélien, à l'est de Rafah, ville du sud de Gaza.

Les journalistes continuent aussi d'être attaqués par les forces d'occupation. Ahmad Abu Hussein, photojournaliste âgé de 24 ans, est mort le 25 avril des suites d'une blessure par balle à l'abdomen subie alors qu'il couvrait les manifestations, le 13 avril, arborant ostensiblement gilet de « PRESSE », son meurtre constituant une violation grave du droit international et de la résolution [1738 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité. À ce jour, pas moins de 66 journalistes ont été blessés lors de manifestations. En outre, dans une lettre adressée au Premier Ministre israélien, le Committee to Protect Journalists a fait observer que, comme la plupart des journalistes atteints par balle depuis le 30 mars arboraient des gilets de « PRESSE », les tirs donnaient à penser que les autorités israéliennes tenteraient d'empêcher les médias de couvrir les manifestations.

On continue également de prendre délibérément pour cible les sportifs ; six sportifs palestiniens ayant été ainsi visés depuis le début des manifestations. Mohammad Khalil Obeid, footballeur palestinien de 23 ans, nullement menaçant, est blessé par balle aux deux genoux le 30 mars par des soldats israéliens. Alaa el-Dali, cycliste de 21 ans qui s'entraînait depuis des mois pour participer aux Jeux asiatiques de 2018 en Indonésie, atteint d'une balle dans la jambe le 30 mars, se verra refuser, à titre punitif, le droit de quitter Gaza pour se faire soigner en Cisjordanie, de sorte qu'il a dû être amputé.

Selon les médecins de l'hôpital européen et de l'hôpital Chifa, de la ville de Gaza, les blessures subies par les manifestants sont effroyables et susceptibles d'entraîner une invalidité permanente dans nombre de cas. De l'avis du directeur du service des urgences de l'hôpital Chifa, le plus grand de Gaza, ayant été atteints par des tirs à balles réelles, la plupart d'entre eux au niveau des membres inférieurs, les

victimes ont les os pratiquement broyés, des veines, nerfs et muscles déchiquetés, et la peau anéantie dans la zone touchée.

L'organisation humanitaire Médecins sans frontières a également constaté des blessures par balle inhabituellement graves et dévastatrices depuis le début des manifestations. Elle a également déclaré, le 26 avril, que la moitié des plus de 500 patients admis dans ses cliniques présentaient des cas de blessures où la balle avait littéralement détruit les tissus après avoir pulvérisé l'os, que ces patients auraient à subir des interventions chirurgicales très complexes, et que la majorité d'entre eux seraient handicapés à vie. De son côté, Jamie McGoldrick, le Coordonnateur des opérations humanitaires a indiqué le 26 avril que le nombre de Palestiniens blessés dans la bande de Gaza durant les quatre vendredis de manifestations dépassait largement le total enregistré les trois années précédentes.

En outre, selon un porte-parole d'Amnesty International, si l'on en juge par la nature de ces blessures, les soldats israéliens ont fait usage d'armes de guerre à haute vélocité de nature à porter le plus gravement atteinte à l'intégrité physique de manifestants palestiniens qui ne constituent pas pour eux une menace imminente. Toujours selon lui, ces tentatives apparemment délibérées pour tuer et mutiler des personnes sont profondément troublantes, et tout à fait illégales.

Alors que les services de la santé de Gaza ont déjà beaucoup de mal à faire face à l'afflux massif de victimes, Israël vient aggraver la situation en s'en prenant délibérément au personnel paramédical et à son matériel. Près de 80 infirmiers ont été blessés durant les manifestations, dont 5 par des tirs à balles réelles, 20 ambulances ayant été endommagées par des tirs israéliens.

De plus, par plus d'une déclaration qu'ils ont faites ces dernières semaines, des responsables israéliens ont de fait ouvertement admis avoir pour politique et intention de tuer des manifestants civils non armés, qui ne représentent pas de menace objective.

Le général de brigade (réserviste) israélien Zvika Fogel confirmera dans un entretien radiophonique que cette politique était préméditée et délibérée, indiquant que les tireurs embusqués postés le long de la frontière entre Israël et Gaza tirent sur des enfants, ils sont autorisés à le faire, suivant des ordres clairs et précis. *« Je sais comment ces ordres sont donnés. Je sais comment un sniper opère. Je sais combien d'autorisations il lui faut obtenir avant d'avoir celle d'ouvrir le feu. Il ne s'agit pas du caprice de tel ou tel sniper qui remarque le petit corps d'un enfant et décide de tirer. Quelqu'un marque la cible pour lui de façon très précise et lui indique exactement pourquoi il faut tirer et quelle menace il élimine. »*

De tels propos ne sont pas un écart ; ils sont au contraire l'expression de la politique adoptée par Israël au plus haut niveau. Ils s'inscrivent également dans le droit fil des incitations proférées dans d'autres contextes par des responsables israéliens au sujet des enfants palestiniens. Le 21 avril, le parlementaire israélien Bezalel Smotrich a publié un tweet dans lequel il se disait très triste que la fillette palestinienne Ahed Tamimi soit en prison car elle aurait dû, selon lui, recevoir une balle, au moins dans le genou, ajoutant que cela l'aurait assignée à résidence pour le reste de sa vie. Twitter a provisoirement suspendu le compte de Smotrich et le tweet a été supprimé, mais Smotrich a revendiqué tous les mots de ce tweet, soulignant que la dissuasion passait par un équilibre de la terreur fondé sur les moyens israéliens et des mesures de punition draconiennes et disproportionnées – démolition de maisons, expulsion de familles, etc.

Un rapport de Human Rights Watch est également venu confirmer que la violence létale employée par Israël contre les Palestiniens manifestant lors du lancement de la « grande marche du retour » était préméditée et planifiée au plus haut

niveau du gouvernement israélien. Par ailleurs, Adalah et Al Mezan, organisations de défense des droits de l'homme, ont réuni des éléments de preuve sous la forme de 12 vidéos publiées sur les médias sociaux qui montrent des manifestants non armés, dont des femmes et des enfants, pris sous le feu des forces d'occupation israéliennes, y compris les personnes qui brandissaient le drapeau palestinien ou qui s'éloignaient en courant de la barrière de séparation.

En outre, dans une lettre adressée au Secrétaire général, l'organisation non gouvernementale israélienne de défense des droits de l'homme B'Tselem a estimé que le nombre affligeant de victimes recensées dans le cadre de la « grande marche du retour » était le résultat prévisible des règles d'engagement et de comportement manifestement illégales appliquées durant les manifestations, notamment le fait d'ordonner aux soldats d'utiliser des armes létales contre des manifestants non armés qui ne représentent pas de danger mortel, et pointé du doigt les dirigeants politiques israéliens, en particulier le Premier Ministre Benjamin Netanyahu et le Ministre de la défense Avigdor Lieberman, de même que le chef d'état-major des armées, comme étant responsables selon elle de ces morts.

À cet égard, nous faisons nôtre l'appel lancé par le Secrétaire général, repris par de nombreux États, notamment lors du débat public tenu hier au Conseil de sécurité, et par des organisations du monde entier, en faveur de l'ouverture d'une enquête indépendante et transparente sur le meurtre de civils palestiniens par les forces d'occupation israéliennes. Ces appels doivent être suivis d'effet, le but étant d'amener les auteurs à répondre de leur fait et de prévenir toute récidive et la perte d'autres vies innocentes, et ce, en mettant en place un mécanisme international qui vienne garantir une enquête légitime afin qu'Israël ne puisse pas se dédouaner une fois de plus.

Dans ce contexte de conduite criminelle à Gaza, Israël, Puissance occupante, persiste à commettre des violations délibérées, systématiques et flagrantes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est.

Sur ce point, les atteintes au droit international sont constantes : démolition de maisons, expulsion de familles et de communautés, confiscation discriminatoire de terres, fragmentation du territoire, imposition d'un régime d'apartheid et emprisonnement, détention et torture de milliers de Palestiniens, dont 350 enfants, 62 femmes et six parlementaires, dans les centres de détention israéliens. De plus, Israël poursuit la construction du mur illégal dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et continue de violer le caractère sacré et le statut historique de Jérusalem, le tout en violation flagrante de la quatrième Convention de Genève, de la Charte des Nations Unies, des résolutions de l'ONU et de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, se rendant ainsi coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Les colons israéliens continuent également sans pitié de terroriser des civils palestiniens, perpétrant en moyenne cinq attaques par semaine depuis le début de 2018.

Israël maintient sa politique de colonisation, promulguée et appliquée par des responsables israéliens à tous les échelons, tandis que des responsables politiques israéliens appellent expressément à l'annexion de la Cisjordanie. Rien qu'au cours de période du 10 au 23 avril, les forces d'occupation ont démoli ou saisi 16 bâtiments sis dans six localités de la zone C, portant atteinte aux moyens d'existence d'au moins 362 personnes. Israël a émis au moins 19 ordres de démolition et d'interruption de travaux concernant des édifices appartenant à trois collectivités de la zone C.

Cette situation qui dure depuis des décennies, en l'absence de toute voie de recours ou de sanction de responsabilité, inflige d'immenses souffrances au peuple palestinien. Il est scandaleux et inacceptable de constater que cette occupation coloniale et hostile entre dans sa cinquante et unième année.

La communauté internationale ne doit pas rester silencieuse face à des crimes si flagrants, et l'on ne saurait trop insister sur l'urgence d'agir. Le 26 avril, Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, a averti le Conseil de sécurité que Gaza était sur le point d'exploser, et insisté sur la nécessité urgente d'une action internationale collective pour arrêter la catastrophe et préserver les perspectives de paix. Il incombe au Conseil de parler d'une seule voix pour condamner ces crimes, exiger qu'il y soit mis fin, y compris que le blocus soit totalement levé, et que soit ouverte une enquête, et qu'il soit pourvu à la protection de la population palestinienne dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, dans le respect du droit international, notamment du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, et des résolutions applicables.

Le peuple palestinien est déterminé à continuer d'user de la non-violence pour revendiquer ses droits, mais nous exhortons la communauté internationale à l'encourager, à lui montrer qu'elle n'est pas sourde à ses appels, et à ne pas lui donner le sentiment que la non-violence, le droit international et le système international ne lui seront d'aucun secours dans la quête de ses droits inaliénables et pour la réalisation de la liberté, de la justice et de l'indépendance qu'il devrait déjà avoir obtenues de longue date.

La présente lettre fait suite aux 631 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 20 avril 2017 ([A/ES-10/777-S/2018/377](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) M. Riyad **Mansour**